

# LETTRE

## DU MAIRE - COVID19

18 MAI 2020



Remise de chèques alimentaires par le Préfet de l'Essonne, le 5 mai dernier, en présence du Maire et de son adjointe, Elisabeth Été

## UN PLAN D'URGENCE LOCAL CONTRE LES INÉGALITÉS

« Depuis le 16 mars et le confinement, les inégalités se sont creusées. Pour faire face aux obligations de dépense alimentaire, nous avons mis en place un fond d'aide d'urgence et facilité l'accès aux différentes aides en vigueur. Pour la partie habitat, la ville a écrit à l'ensemble des bailleurs sur la situation des locataires les plus fragiles. En ce qui concerne les copropriétés en difficulté, nous avons interpellé le ministère et un travail est engagé pour apporter des solutions à cette situation de crise. » **Le Maire, Philippe RIO**

### AIDE ALIMENTAIRE

- Le préfet de l'Essonne a remis des **chèques d'urgence alimentaire** au CCAS. Les travailleurs sociaux se chargent de les distribuer aux familles les plus défavorisées.
- La CAF Essonne a mis en place une **aide alimentaire d'urgence** sur la durée du confinement, pour les familles comptant

parmi les plus précaires. Cette aide pouvant aller de 300 à 1000 euros selon le quotient familial ne peut être mobilisée que par un travailleur social. Vous voulez savoir si vous pouvez en bénéficier, contactez le CCAS au : 01 69 49 46 10

- Le CCAS a décidé le versement d'une aide à 892 familles dont les enfants déjeunent

régulièrement à la cantine pour la période du 17 mars au 7 mai.



- Le CCAS a décidé d'octroyer une aide exceptionnelle aux associations caritatives (Restos du coeur, Secours Populaire Français, Secours Catholique, Coup de pouce et Secours Fraternel).

### AIDES SOCIALES

- Une **aide exceptionnelle de la CAF de 150 euros** va être automatiquement attribuée en mai aux allocataires des minimas sociaux (RSA, ASS). **100 euros supplémentaires** seront versés par

enfant à ces allocataires.

- Les **demandeurs d'emploi** percevant l'Allocation de Retour à l'Emploi ou l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) et qui atteignent leur fin de droit entre le 1 mars 2020 et le 31 mai 2020 peuvent bénéficier d'un **prolongement**

**exceptionnellement de leur indemnisation** jusqu'à la fin du confinement.

- **Le Département simplifie les conditions d'accès au RSA** et crée un Fonds d'Aide aux Ménages en difficulté. La Ville a demandé au Département une coopération accrue.

### LOYERS/CHARGES

- Le bailleur **Les résidences Yvelines Essonne** a mis en place une **caisse de solidarité exceptionnelle** à partir du 19 mai.
- Le bailleur **Sequens** accompagne ses locataires en difficulté et leur propose un **étalement partiel des loyers** et un accompagnement individualisé renforcé.
- Le groupe **Polylogis** propose un accompagnement renforcé.
- **Concernant les copropriétés fragiles**, une réflexion est en cours avec le ministère, l'Epfif et l'Anah. Plusieurs propositions ont été mises sur la table : création d'un fond de solidarité logement pour les copropriétaires endettés, simplification et réorientation des crédits du Plan de Sauvegarde comme les aides à la gestion et les fonds de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, **constitution d'un fonds d'urgence spécifique**.

### ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES 18-25 ANS

- Une **aide d'État exceptionnelle de 200 euros sera versée début juin aux étudiants** ayant perdu leur travail ou leur stage et aux étudiants ultramarins qui n'ont pas pu rentrer chez eux. Mi-juin, cette aide sera aussi versée aux étudiants précaires et modestes qui touchent des APL.
- Tout jeune Grignois âgé de 18 à 25 ans, rencontrant des difficultés d'ordre financier, alimentaire ou lié au logement peut **contacter la mission locale de Grigny** qui l'aiguillera vers les services et les dispositifs pouvant lui venir en aide.

Contact : [missionlocale@mlgrigny-mlidf.org](mailto:missionlocale@mlgrigny-mlidf.org)